



## allocation post doctorale Jeune Chercheur

Le financement s'adresse à des jeunes chercheurs français ou étrangers ayant soutenu une thèse d'université depuis **plus de 24 mois** et ayant effectué un stage post doctoral en France ou à l'étranger d'une durée minimale de 2 ans.

Les projets de stage au sein d'une équipe labellisée par la Ligue recevront une attention particulière.

La **qualité des publications** du candidat sera un critère majeur pour l'évaluation de la demande.

### Conditions d'éligibilité

- Etre titulaire d'un doctorat d'université obtenu en France, ou d'un PhD ou d'un doctorat de niveau équivalent obtenu dans une université non française
- Avoir effectué un stage post doctoral **d'une durée minimale de 24 mois** dans un même laboratoire situé en France ou à l'étranger.
- Avoir changé de laboratoire, de lieu géographique et de thématique depuis la thèse
- Effectuer le projet de recherche dans un laboratoire de recherche en France.

### Conditions d'attribution

- les candidatures sont examinées à la session de novembre (appel d'offres clos **le 15 septembre 2009**).
- les financements prennent effet entre le **1er janvier 2010** et le **31 mars 2010**. Aucun dépassement de la date du 31 mars 2010 ne sera accepté.
- un **contrat de travail à durée déterminée** (CDD) sera établi pour chaque bénéficiaire par l'organisme gestionnaire du laboratoire d'accueil (INSERM, CNRS, CEA, Université, Fondation).
- le CDD est d'**un an**, renouvelable **une fois**, sous réserve d'un accord du Conseil Scientifique National de la Ligue. L'accord est donné après l'examen d'un rapport d'activité, accompagné d'une lettre de recommandation du Directeur du laboratoire à remettre à la Ligue au plus tard le **15 octobre 2010**.
- le montant du salaire brut mensuel sera aligné sur la grille établie par les organismes employeurs. Par convention avec les établissements employeurs, la Ligue finance la totalité du salaire brut et des charges sociales patronales afférentes.
- le bénéficiaire s'engage à se consacrer pleinement et exclusivement à la réalisation du stage post doctoral. Le salaire versé par la Ligue n'est pas cumulable avec une autre source de financement.
- le bénéficiaire s'engage à fournir à la Ligue, au terme de son stage, un rapport d'activité et à faire apparaître le soutien de la Ligue dans ses publications scientifiques.

## Dossier de candidature

Le dossier de candidature comporte les pièces suivantes à fournir, toutes en **3 exemplaires** (1 original non agrafé et 2 copies).

- Une impression du dossier saisi sur Internet (après validation finale).
- Un curriculum vitae du candidat.
- Le titre et la description du projet de recherche (8 pages maximum).
- La liste des publications du candidat.
- Une copie complète des publications relatives à la thèse et au(x) stage(s) post doctoral ou, à défaut, une lettre du responsable du stage post doctoral précisant le travail effectué.
- Un organigramme détaillé de l'équipe d'accueil.
- La liste des publications de l'équipe d'accueil (3 dernières années).
- Un organigramme détaillé du laboratoire.
- Une lettre de motivation du candidat adressée au Président du Conseil Scientifique National.
- Une lettre d'acceptation du Directeur du laboratoire d'accueil sur papier à en-tête du laboratoire.
- Lettre(s) de recommandation concernant le candidat, dont au moins une du Directeur du laboratoire d'accueil.
- Une attestation précisant que le candidat s'engage à consacrer tout son temps à son travail de recherche.
- Une attestation du candidat précisant qu'il ne perçoit pas d'autres indemnités.

*Tout dossier incomplet ne sera pas évalué.*

**Le dossier complet est à adresser au Siège de LA LIGUE :**

**A l'attention du Président du Conseil Scientifique National  
Service Recherche  
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER  
14 rue Corvisart  
75013 PARIS  
Fax : 01.53.55.25.34 - tél :01.53.55.24.55  
Adresse électronique : recherche@ligue-cancer.net**

## Calendrier

**Date d'ouverture de l'appel d'offre : 15 juin 2009**

**Date limite de dépôt des dossiers : 15 septembre 2009** (cachet de la poste faisant foi)

**Réunion du Conseil d'Administration : 8 décembre 2009**

**Date de réponse aux candidats : 14 décembre 2009**